

DECISION
du Comité de Ministres Benelux
portant nomination d'un juge suppléant
à la Cour de Justice Benelux

M (2021) 15

Le Comité de Ministres Benelux,

Vu l'article 3, alinéas 1 à 3, du Traité relatif à l'institution et au statut d'une Cour de Justice Benelux, signé à Bruxelles le 31 mars 1965, tel qu'il a été modifié en dernier lieu par le Protocole signé à Luxembourg le 15 octobre 2012,

Considérant que le Comité de Ministres Benelux a donné acte le 7 avril 2021 de la démission de monsieur S.J. Schaafsma de ses fonctions de juge suppléant à la Cour de Justice Benelux,

Sur proposition du ministre néerlandais pour la Protection juridictionnelle,

A pris la présente décision :

Article 1^{er}

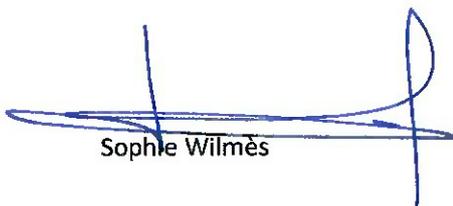
Monsieur P.H. Blok, conseiller au *Gerechtshof Den Haag*, est nommé juge suppléant à la Cour de Justice Benelux.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à *Bruxelles*, le *01/10/2021*.

La Présidente du Comité de Ministres Benelux,


Sophie Wilmès